

Embargo: 9 janvier 2009, 14h00

Aux médias

Reconduction et extension de la libre circulation des personnes: une nécessité absolue selon les gouvernements cantonaux

L'Accord sur la libre circulation des personnes est, du point de vue économique, l'accord le plus important conclu par la Suisse avec l'UE. Les cantons ont participé à la négociation de cet accord et de son extension, ils l'ont mis en œuvre et l'ont toujours soutenu. Les expériences réalisées par les cantons avec l'accord sont positives, grâce aussi aux mesures d'accompagnement et aux mesures de police des étrangers qui existaient déjà avant. L'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie est un développement logique qui était prévisible dès le départ. Un non à l'accord et la caducité des accords bilatéraux avec l'UE qui en résulterait seraient catastrophiques sur le plan tant économique que politique. La Suisse ne saurait prendre un tel risque, qui plus est dans le contexte économique difficile actuel.

Plus de six ans d'expérience avec la libre circulation des personnes et plus de quatre ans avec les mesures d'accompagnement: les gouvernements cantonaux confirment que l'accord a tenu ses promesses. L'immigration, restée constamment sous contrôle, a évolué conformément aux besoins. Les salaires n'ont pas été cassés, ni le chômage augmenté en raison de la libre circulation des personnes. Nombre de Suissesses et de Suisses en profitent et travaillent au sein de l'UE.

L'accord a déjà été étendu aux Etats membres qui ont adhéré à l'UE le 1^{er} mai 2004; le bilan est là aussi nettement positif. La réglementation transitoire obtenue au cours des négociations pour la Roumanie et la Bulgarie, Etats membres de l'UE depuis le 1^{er} janvier 2007, correspond à la convention préalable. Elle permet une introduction progressive et contrôlée de la libre circulation pour les deux pays pendant une période transitoire assez longue.

Les cantons mettent en garde contre un refus de la reconduction et de l'extension de la libre circulation des personnes le 8 février 2009. En cas de non, le Conseil fédéral serait tenu d'appliquer le verdict populaire et de communiquer à l'UE avant fin mai 2009 que la Suisse ne reconduit pas l'Accord sur la libre circulation des personnes. Ce refus signifierait que la Suisse résilie l'accord et, en vertu des dispositions de l'accord relatives à un tel cas, entraînerait la caducité automatique des autres accords bilatéraux conclus avec l'UE et approuvés à une large majorité par le peuple et les cantons en 2000. Il serait alors plus difficile pour les entreprises suisses de recruter du personnel; les Suissesses et les Suisses ne seraient plus traités dans l'UE comme des ressortissants de l'UE; les étudiants perdraient le droit d'étudier dans l'UE, les retraités de s'y établir. Les entreprises suisses ainsi que les employés suisses perdraient l'accès au marché européen et ce, dans une phase économique critique. Pour les cantons, un non signifierait aussi un retour des relations avec l'UE à l'état de 1990, avec toute l'insécurité juridique et le travail administratif que cela représenterait.

Dans la perspective d'un éventuel référendum, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a déjà souligné l'importance du projet en mars et en décembre 2008. La Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) a confirmé lors de son assemblée annuelle du 23 octobre 2008 que les cantons assument leur responsabilité

dans la mise en œuvre de l'accord et des mesures d'accompagnement. De même, la Conférence des directeurs et directrices des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) approuve la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes. Les expériences positives réalisées jusqu'ici avec les contrôles de l'immigration ôtent toute base réelle aux peurs brandies par les opposants (tourisme de l'aide sociale, augmentation de la criminalité).

Sur la base des expériences réalisées avec la libre circulation des personnes et compte tenu des chances et des risques que représente l'accord pour l'économie suisse mais aussi pour le peuple suisse, les gouvernements cantonaux soutiennent le projet mis en votation le 8 février 2009. Approuver la poursuite des accords bilatéraux avec l'UE et l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats de l'UE constitue une étape logique sur la voie de la consolidation de nos relations avec l'UE.

Berne, le 9 janvier 2009

Renseignements:

- Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat, président CDEP (tél. 027 606 23 00)
- Markus Notter, conseiller d'Etat, président CCDJP (tél. 043 259 25 02)
- Lorenz Bösch, conseiller d'Etat, président CdC (tél. 041 819 25 15)